CIRCUIT DE MAGNY COURS F1 OPEN LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION AVANT le 8 NOVEMBRE 2025

Règlements effectués par courrier, chèque ou virement bancaire ou PAYPAL

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

| PARTICIPANTS CIR | RCUIT Noms | : | Prénoms : | |
|-------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------|
| 1° Pilote | | : | : | |
| 2° Pilote | | • | : | |
| 1° Accompagnateur (r | n'empruntant pas la piste) | : | : | |
| 2° Accompagnateur (r | n'empruntant pas la piste) | : | : | |
| VOITURE Marque: | Modèle : | Année : | Immatriculation (sauf « proto »): | |
| Cylindrée : | Moteur préparé : oui /non | Puissance réelle : | Châssis préparé: oui/ non | Pneus course : oui/non |
| Expérience sur circuit | 1° Pilote: | | 2° Pilote: | |
| ASSURANCE (si voitu | ure homologuée route) : co | mpagnie | N° Police : | |
| ADRESSE du pilote : | - | - | | |
| E-mail (confirmation d | le l'engagement) : en maju | scule svp | @ | |
| Tél.: Fixe | | P | ortable | _ |

Tarifs engagement reçu AVANT LE 8 NOVEMBRE 2025

COACHING GRATUIT

Journée complète 9h-12h / 13h-16h 1 voiture 1pilote 285 €, 2ème Pilote 55 €

Inscription groupée minimum de 3 voitures ou + AVANT LE 08 / 11 NOM DES INSCRITS

Journée complète 9h-12h / 13h-16h 1 voiture 1pilote 275 €, 2ème Pilote 50 €

Inscription en ½ journée Matin ou Après midi AVANT LE 8 NOVEMBRE 2025

1/2 **Journée** 9h-12h **OU** 13h-16h

1voiture 1pilote 185 €, 2ème Pilote 45 €

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 30 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 48 Euros par personne pour la journée

*L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident, ni les dégâts matériel occasionnés au circuit par une sortie de piste

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

ASSURANCES CASSE et INTEMPERIES (annulation) 90 EUROS OFFERTES!

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances) En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée de votre choix

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

| Engagement pour la journée 9h-16h | 1voiture | · 1pilote (+ 2 ème pilote) | : Euros |
|---------------------------------------|----------|----------------------------|---------|
| Engagement pour la ½ journée | 1voiture | e 1pilote (+ 2 ème pilote) | : Euros |
| RC contractée par courrier, virement, | PayPal* | 30 Euros par voiture | : Euros |
| Assurance individuelle accidents** | | 48 Euros par personne | : Euros |
| | | | |

Assurances casses + intempéries et annulation 90 Euros la journée OFFERTES

TOTAL de l'engagement : Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS</u> <u>RIB sur demande</u> <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT</u> Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

^{**} L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, impossible à contracter sur place

CIRCUIT DE MAGNY COURS F1 OPEN LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION APRES LE 8 NOVEMBRE 2025

Règlements effectués par chèque ou virement bancaire ou PayPal

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

| PARTICIPANTS CIR | RCUIT Noms | : | Prénoms : | | |
|---|----------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------|--|
| 1° Pilote | | : | : | | |
| 2° Pilote | | : | : | | |
| 1° Accompagnateur (1 | n'empruntant pas la piste) | : | : | | |
| 2° Accompagnateur (1 | n'empruntant pas la piste) | : | : | | |
| VOITURE Marque: | Modèle : | Année : | Immatriculation (sauf « proto »): | | |
| Cylindrée : | Moteur préparé : oui /non | Puissance réelle : | Châssis préparé: oui/ non | Pneus course: oui/non | |
| Expérience sur circuit | 1° Pilote: | | 2° Pilote : | | |
| ASSURANCE (si voiture homologuée route) : compagnie N° Police : | | | | | |
| ADRESSE du pilote : | | | | | |
| E-mail (confirmation de l'engagement) : en majuscule svp | | | @ | | |
| Tél.: Fixe | Portable | | J'accepte d'être inscrit à la Newsle | etter OUI / NON | |

Tarifs engagements APRES LE 8 NOVEMBRE 2025

COACHING GRATUIT

Journée complète 9h-12h / 13h-16h 1voiture 1pilote 325 €, 2ème Pilote 65 €

Inscription groupée minimum de 3 voitures et + APRES le 9 FEVRIER NOM DES INSCRITS

Journée complète 9h-12h / 13h-16h 1voiture 1pilote 315 €, 2ème Pilote 55 €

Inscription en ½ journée Matin ou Après midi APRES LE 9 FEVRIER

1/2 **Journée** 9h-12h OU 13h-16h

1voiture 1pilote **225 €**, 2ème Pilote **50 €**

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 30 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 48 Euros par personne pour la journée

- *L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident
- ** L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, <u>impossible à contracter sur place</u>

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 65 Euros et INTEMPERIES (annulation) 65 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances) En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT Engagement pour la journée 9h-16h 1voiture

| Engagement pour la journée 9h-16h | 1voiture | 1pilote (+ 2 ème pilote) | : Euros |
|---------------------------------------|-----------|--------------------------|---------|
| Engagement pour la ½ journée | 1voiture | 1pilote (+ 2 ème pilote) | : Euros |
| RC contractée par courrier, virement, | PayPal* | 30 Euros par voiture | : Euros |
| Assurance individuelle accidents** | | 48 Euros par personne | : Euros |
| Assurances casse | | 65 Euros la journée | :Euros |
| Assurances intempéries et annulation | | 65 Euros la journée | :Euros |
| Assurances casses + intempéries et a | nnulation | 90 Euros la journée | :Euros |

TOTAL de l'engagement : Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS</u> RIB sur demande CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT <u>Signature obligatoire</u>: datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

POUR LES ENGAGES (EES) AU VOLANT DE LEUR VOITURE

REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- ➤ LA LIMITE D'AGE EN ACCOMPAGNATEUR EST DE 16 ANS REVOLUS
- > Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser
- Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- > Chaque personne empruntant la piste, pilote, copilote, accompagnant, doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS
- Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais. Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste
- Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.
 Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
 Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.
- **Aucun participant ne doit :**

S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste

Effectuer de marche arrière sur la piste. <u>En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule</u>, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le padoque à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, <u>ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE</u>.

Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. <u>Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.</u>

- Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, ou par feux du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.
- > Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter
- En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.
- ➤ L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT

En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.

Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s)

Fait le à Nom Prénom
Signature Date de naissance